

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

Tenue de l'assemblée publique de consultation, le 12 septembre 2016 à 19 h 45, pour les personnes intéressées par les projets de règlements suivants :

- Règlement numéro 2016-357-1 amendant le règlement numéro 2006-357 relatif au plan d'urbanisme afin de permettre les usages commerciaux dans l'affectation agricole du territoire.
- Règlement numéro 2016-358-3 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'usage résidentiel.

Le maire fait lecture des projets de règlements et les explique. Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Les personnes présentes dans la salle sont informées que le projet de règlement amendant le règlement de zonage contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les informations relatives aux modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter seront indiquées dans l'avis public qui sera affiché aux endroits habituels et publié dans le prochain bulletin municipal.

---

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 12 septembre 2016 à 20 h, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Christianne Pouliot est présente.

**1- Ouverture de la séance**

À 20 h, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

**2- Adoption de l'ordre du jour**

2016-09-208

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Le maire en donne lecture.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. 444, rue de l'Orme, lot 4 391 832 : demande de dérogation mineure
5. Affaires financières : comptes
6. Première période de questions
7. Correspondance
8. Règlement numéro 2016-419-1 amendant le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal : adoption

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

9. Règlement numéro 2016-401-1 amendant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux : adoption
10. Directrice générale et secrétaire-trésorière
11. Caisse Desjardins du Haut-Richelieu : signataires
12. Secrétaire-réceptionniste
13. Concierge
14. Assurance collective : mandat
15. Services juridiques pour consultations générales avec la firme Paradis Lemieux Francis, avocats : contrat pour l'année 2017
16. Bulletin La *Flûte* : date de la prochaine parution et approbation
17. Demandes :
  - 17.1. Bel-O transport d'eau : achat d'eau potable
  - 17.2. Rue des Pins : installation d'un luminaire
  - 17.3. Projet « L'enfant s'éveille... s'émerveille » : point de ralliement
  - 17.4. AFÉAS
    - 17.4.1. Gratuité de la salle du Centre municipal les 28, 29 et 30 octobre 2016
    - 17.4.2. Cours de yoga au Centre municipal
  - 17.5. Troc-jeux : lieu pour l'installation d'une armoire pour l'échange de jouets
  - 17.6. Club Riverain V.T.T. : traverses
18. Enseignes *Bienvenue Sainte-Brigide-d'Iberville*
19. Urbanisme :
  - 19.1. Règlement numéro 2016-357-1 amendant le règlement numéro 2006-357 relatif au plan d'urbanisme : adoption
  - 19.2. Règlement numéro 2016-358-3 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage : adoption du second projet
  - 19.3. Règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitations : résultat de la demande de participation à un référendum
  - 19.4. Règlement amendant le règlement relatif au zonage afin d'y ajouter des normes concernant les chenils : avis de motion
20. Centre municipal : plateforme élévatrice
21. Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. : nomination
22. Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités
23. Varia
  - 23.1. Terrain des loisirs : aménagement du terrain
  - 23.2. Terrain des loisirs : plantation d'arbres
  - 23.3. Chalet des loisirs : clés
  - 23.4. Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : rodéo
24. Deuxième période de questions
25. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, en retirant le point 13.

Le « Varia » demeure ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Ajournement de la séance**

2016-09-209

Considérant le grand nombre de citoyens présents dans la salle;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'ajourner la séance du Conseil municipal et de déplacer le lieu de la tenue de la séance au Centre municipal situé au 510, 9<sup>e</sup> Rang à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour :       Monsieur le conseiller André Côté  
                              Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Ont voté contre :     Monsieur le conseiller Daniel Bonneau  
                              Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann  
                              Madame la conseillère Diane Thériault  
                              Madame la conseillère Carole Laroche

**REJETÉE**

**3- Approbation des procès-verbaux**

2016-09-210

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2016 ainsi que copie du procès-verbal la séance extraordinaire tenue le 22 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 août 2016, tels que rédigés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- 444, rue de l'Orme : demande de dérogation mineure**

2016-09-211

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité sous le numéro DPDRL160096 concernant le 444, rue de l'Orme, lot 4 391 832, afin de régulariser l'implantation de la résidence unifamiliale isolée;

Considérant que la résidence est implantée à 9,84 mètres de la ligne avant alors que la grille de zonage de la zone Ra-6 du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage indique que la marge avant minimale est de 10 mètres;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée (réf. résolution No 2016-029);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accorder la dérogation mineure sous le numéro DPDRL160096, telle que demandée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

**5- Affaires financières : comptes**

Le maire donne lecture de la liste des comptes.

2016-09-212

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 12 septembre 2016 totalisant un montant de 48 586,76 \$ et sont informés du compte ajouté, soit Groupe Guérin au montant de 1 730,58 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés;
- de retenir le chèque de 14 976,08 \$ émis à l'ordre de Signalisation Signoption inc. jusqu'à ce que les panneaux de numéros civiques uniformisés aient été installés par la compagnie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6- Première période de questions**

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**7- Correspondance**

Le maire donne lecture de la liste de la correspondance reçue en date du 12 septembre 2016.

**8- Règlement numéro 2016-419-1 amendant le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal : adoption**

2016-09-213

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la Municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur le conseiller Gaétan Coutu qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 22 août 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié le 25 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

**CONSIDÉRANT QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**ET RÉSOLU** que le règlement numéro 2016-419-1 soit adopté, et qu'il est ordonné et décrété par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le Règlement numéro 2014-419 *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est modifié en ajoutant après l'article 8 l'article suivant :

**« 8.1 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT**

*Il est interdit à tout membre d'un Conseil de la Municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la Municipalité.*

*Le membre du Conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du Conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 10 du présent Code et à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. »*

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9- Règlement numéro 2016-401-1 amendant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux : adoption**

2016-09-214

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la Municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur le conseiller Gaétan Coutu qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 22 août 2016;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié le 25 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

**CONSIDÉRANT QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**ET RÉSOLU** que le règlement numéro 2016-401-1 soit adopté, et qu'il est ordonné et décrété par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le Règlement numéro 2012-401 *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est modifié en ajoutant après l'article 9 l'article suivant :

**« 9.1 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT**

*Il est interdit à tout employé de la Municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la Municipalité.*

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10- Directrice générale et secrétaire-trésorière**

2016-09-215

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que des candidat(e)s ont été rencontrés par les membres du Conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller André Côté

**ET RÉSOLU** d'embaucher Madame Christianne Pouliot à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, et ce, selon les conditions de travail qui ont été discutées et qui seront ratifiées ultérieurement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

**11- Représentants autorisés pour la gestion des comptes bancaires**

Considérant la nomination de Madame Christianne Pouliot à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

2016-09-216

Considérant que le Conseil municipal désire désigner les représentants autorisés pour la gestion des comptes bancaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- que la résolution numéro 2013-11-232 est remplacée par la présente résolution;
- que le maire, Monsieur Mario van Rossum, le maire suppléant, Monsieur Philippe Aeschlimann, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Christianne Pouliot, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Irène King, soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu;
- que ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :
  - émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
  - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
  - demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
  - signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- que la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe exerceront seules les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :
  - faire tout dépôt, y compris les dépôts de tout effet négociable;
  - concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité;
- que tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :
  - sous la signature de deux d'entre eux, étant entendu que la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière ou de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe doit toujours paraître;
- que si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière;
- que les pouvoirs mentionnés précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;
- que cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

**12- Secrétaire-réceptionniste**

2016-09-217

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour le poste de secrétaire-réceptionniste de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que des candidates ont été rencontrées par les membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'embaucher Madame Danik Desbiens à titre de secrétaire-réceptionniste, et ce, selon les conditions de travail qui ont été discutées et qui seront ratifiées ultérieurement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13- Concierge**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour, conformément à la résolution numéro 2016-09-208.

**14- Assurance collective : mandat**

Le dossier concernant le mandat pour l'assurance collective est reporté à une séance ultérieure.

**15- Services juridiques pour consultations générales avec la firme Paradis Lemieux Francis, avocats : contrat pour l'année 2017**

2016-09-218

Considérant la proposition datée du 29 août 2016 de la firme d'avocats Paradis Lemieux Francis concernant le renouvellement du contrat de services juridiques pour consultations générales pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de renouveler le contrat de services juridiques pour consultations générales avec la firme d'avocats Paradis Lemieux Francis pour l'année 2017, et ce, pour un montant de 500 \$ plus toutes les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16- Bulletin La Flûte : date de la prochaine parution et approbation**

2016-09-219

Considérant que le bulletin municipal *La Flûte* est publié le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois;

Considérant que la séance ordinaire fixée au 6 septembre 2016 a été reportée au 12 septembre (réf. résolution No 2016-06-140);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- de reporter au 21 ou au plus tard au 22 septembre la prochaine publication du bulletin municipal;



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

- de transmettre, dorénavant, le projet du bulletin municipal aux membres du Conseil pour approbation avant sa publication dans le but d'éviter des poursuites judiciaires, étant entendu que la liberté d'expression de chacun sera respectée.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour :       Monsieur le conseiller Daniel Bonneau  
                          Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann  
                          Madame la conseillère Diane Thériault  
                          Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre :     Monsieur le conseiller André Côté  
                          Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**17- Demandes**

**17.1 Bel-O transport d'eau : achat d'eau potable**

2016-09-220

Considérant le courriel daté du 29 août 2016 de Bel-O transport d'eau demandant d'acheter quelques voyages d'eau potable en vrac de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit 1 ou 2 voyages de 41 000 litres chacun par mois pendant la période de juin à octobre;

Considérant qu'après discussion, il appert qu'une telle entente ne serait pas avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de refuser la demande de Bel-O transport.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour :       Monsieur le conseiller Daniel Bonneau  
                          Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann  
                          Madame la conseillère Diane Thériault  
                          Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre :     Monsieur le conseiller André Côté  
                          Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**17.2 Rue des Pins : installation d'un luminaire**

2016-09-221

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la lettre datée du 17 août 2016 de la résidante du 553, rue des Pins demandant l'installation d'un luminaire dans la première courbe de la rue des Pins;

Considérant que les membres du Conseil municipal sont favorables à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation d'un luminaire de rue (poteau et lumière) dans la première courbe de la rue des Pins, le tout pour un montant maximal de 2 000 \$ plus toutes les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17.3 Projet « L'enfant s'éveille... s'émerveille » : point de ralliement**

2016-09-222

Considérant le courriel daté du 6 septembre 2016 de Monsieur Gilbert Jetté, responsable du projet « L'enfant s'éveille... s'émerveille »;

Considérant que, grâce à ce projet, les enfants de la maternelle de l'école Notre-Dame-du-Sourire ont bénéficié des services d'un ergothérapeute l'an dernier;

Considérant qu'une collecte de fonds pour ce projet aura lieu le 15 octobre 2016 de 9 h à 12 h sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant qu'en vue de cette collecte de fonds, Monsieur Jetté demande que la Municipalité fixe un point de ralliement pour les bénévoles et accepte de prendre en charge, s'il y a lieu, les dépenses relatives à la participation des pompiers lors de cette collecte;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- de suggérer à l'organisateur de la collecte de fonds pour le projet « L'enfant s'éveille... s'émerveille » de vérifier la possibilité d'utiliser l'école Notre-Dame-du-Sourire comme point de ralliement;
- d'informer l'organisateur que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ne prendra en charge aucune des dépenses relatives à cette collecte de fonds.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17.4 AFÉAS**

**17.4.1 Gratuité de la salle du Centre municipal les 28, 29 et 30 octobre 2016**

2016-09-223

Considérant la lettre datée du 21 août 2016 de Madame Suzy Guay, présidente de l'AFÉAS, demandant que l'organisme puisse utiliser le Centre municipal gratuitement les 28, 29 et 30 octobre 2016 pour la tenue du Salon des arts et de l'artisanat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de permettre à l'AFÉAS d'utiliser gratuitement le Centre municipal pour la tenue du Salon des arts et de l'artisanat les 28, 29 et 30 octobre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

**17.4.2 Cours de yoga au Centre municipal**

2016-09-224

Considérant que l'AFÉAS de Sainte-Brigide désire offrir des cours de yoga à ses membres le lundi de 15 h 30 à 16 h 30, et ce, du 12 septembre au 12 décembre 2016 au Centre municipal;

Considérant que l'AFÉAS demande de pouvoir utiliser le Centre municipal gratuitement pour la tenue de ces cours;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- de permettre à l'AFÉAS de Sainte-Brigide d'utiliser gratuitement le Centre municipal pour les cours de yoga offerts à ses membres du 12 septembre au 12 décembre 2016;
- de demander à l'AFÉAS d'annuler le cours en cas de réservation de la salle pour un accueil après funérailles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17.5 Troc-jeux : lieu pour l'installation d'une armoire pour l'échange de jouets**

2016-09-225

Considérant le courriel daté du 31 août 2016 de Madame Orane Hautain, agente animatrice de l'organisme Chemin d'API, demandant la permission d'installer un Troc-jeux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que ce projet consiste à installer une armoire où il est possible d'échanger des jeux et jouets pour les enfants de 0-5 ans, et ce, à l'intérieur d'un bâtiment offrant un maximum d'accessibilité, et à assurer un minimum de surveillance pour le suivi des échanges et l'entretien;

Considérant que la Municipalité n'a pas les ressources humaines nécessaires pour mettre en place et maintenir ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de ne pas acquiescer à la demande de l'organisme Chemin d'API concernant l'installation d'un Troc-jeux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17.6 Club Riverain V.T.T. : traverses**

2016-09-226

Considérant la lettre datée du 21 août 2016 de Monsieur Alain Roy, président du Club Riverain V.T.T., concernant le renouvellement des traverses de VHR pour la saison 2016-2017, lesquelles seront situées aux mêmes endroits que l'an dernier sur le 8<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> Rang;

Considérant que le Club Riverain V.T.T. demande à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville une attestation de la conformité de ces traverses de routes;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- de renouveler l'entente de passage avec le Club Riverain V.T.T.;
- de transmettre l'attestation demandée, si tout est conforme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18- Enseignes Bienvenue Sainte-Brigide-d'Iberville**

2016-09-227

Considérant la soumission datée du 15 juillet 2016 de Martech pour la fourniture de 12 enseignes de bienvenue de 75 cm x 90 cm;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 12 enseignes de bienvenue, selon les termes de la soumission datée du 15 juillet 2016 de Martech, le tout pour un montant de 2 100,50 \$ plus toutes les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19- Urbanisme**

**19.1 Règlement numéro 2016-357-1 amendant le règlement numéro 2006-357 relatif au plan d'urbanisme : adoption**

2016-09-228

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement numéro 2006-357 relatif au plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire permettre les usages commerciaux dans l'affectation agricole du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 juillet 2016;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 2016-357-1 amendant le règlement numéro 2006-357 relatif au plan d'urbanisme, tel qu'il suit :

(Le texte du règlement numéro 2016-357-1 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19.2 Règlement numéro 2016-358-3 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage : adoption du second projet**

2016-09-229

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage numéro 2006-358;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal croit qu'il est opportun de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'usage résidentiel;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 juillet 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**ET RÉSOLU** d'adopter le second projet du règlement numéro 2016-358-3 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage, tel qu'il suit :

(Le texte du second projet du règlement numéro 2016-358-3 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19.3 Règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitations : résultat de la demande de participation à un référendum**

Les membres du Conseil municipal sont informés du résultat de la demande de participation à un référendum relativement au règlement numéro 2016-358-2.

**19.4 Règlement amendant le règlement relatif au zonage afin d'y ajouter des normes concernant les chenils : avis de motion**

Avis de motion

Madame la conseillère Diane Thériault donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera un règlement amendant le règlement relatif au zonage afin d'y ajouter des normes concernant les chenils.

**20- Centre municipal : plateforme élévatrice**

L'offre de service datée du 7 septembre 2016 de la firme Atelier Goyette Architecture inc. relative au projet d'aménagement d'une rampe pour personnes à mobilité réduite et d'une plateforme élévatrice au Centre municipal est déposée.

**21- Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. : nomination d'un administrateur**

2016-09-230

Considérant qu'il y a un poste d'administrateur à combler au Conseil d'administration des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant la nouvelle politique des Loisirs adoptée en juillet 2016 à l'effet que tout nouvel administrateur devra avoir assisté à au moins trois réunions consécutives avant d'être nommé par le Conseil municipal;

Considérant la lettre de candidature datée du 25 août 2016 de Monsieur Kevin Boucher, résidant de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que Monsieur Boucher ne rencontre pas les critères de la nouvelle politique des Loisirs, mais qu'étant donné qu'il a déjà proposé sa candidature avant juillet 2016, ladite politique ne s'applique pas pour lui;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de nommer Monsieur Kevin Boucher pour siéger au Conseil d'administration des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. à titre d'administrateur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22- Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités**

Le maire donne lecture du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois d'août 2016.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

**23- Varia**

**23.1 Terrain des loisirs : aménagement du terrain**

2016-09-231

Considérant que les Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. désirent faire enlever la butte sur le terrain des loisirs, procéder au nivellement du terrain et y installer une clôture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU :

- d'approuver le projet présenté;
- de fournir les services de l'inspecteur municipal pour la rédaction des documents d'appel d'offres.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour :           Monsieur le conseiller André Côté  
                                  Monsieur le conseiller Daniel Bonneau  
                                  Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann  
                                  Madame la conseillère Diane Thériault  
                                  Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre :           Monsieur le conseiller Gaétan Coutu.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**23.2 Terrain des loisirs : plantation d'arbres**

2016-09-232

Considérant que les Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. désirent procéder à l'achat et à la plantation d'une dizaine d'arbres sur le terrain des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'approuver le projet présenté;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

- de fournir les services de l'inspecteur municipal pour obtenir des soumissions de différents fournisseurs.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour :       Monsieur le conseiller Daniel Bonneau  
                              Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann  
                              Madame la conseillère Diane Thériault  
                              Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre :     Monsieur le conseiller André Côté  
                              Monsieur le conseiller Gaétan Coutu.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**23.3 Chalet des loisirs : clés**

2016-09-233

Considérant que plusieurs trousseaux de clés du Chalet des loisirs sont introuvables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU d'autoriser le changement des serrures et la fourniture de clés pour le Chalet des loisirs, le tout pour un montant maximal de 500 \$ plus toutes les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23.4 Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : rodéo**

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu souligne que suite à la tenue du rodéo organisé par le Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. les 26, 27 et 28 août 2016, aucune plainte n'a été reçue et aucun rapport de police n'a été déposé. En conséquence, une lettre de félicitations sera transmise aux organisateurs du rodéo.

**24- Deuxième période de questions**

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**25- Levée de la séance**

2016-09-234

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU de lever la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Mario van Rossum, maire

---

Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Mario van Rossum, maire

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière